



ajour (fr)

Reach: 502

Visits: 15.076

AÄW: 0 CHF

Paywall: Ja

Datum: 04.03.2024

Autor: Sébastien Goetschmann

## Moutier biffé des textes législatifs bernois



Le Grand Conseil a lancé sa session de printemps par des retouches législatives, liées au départ de Moutier. Une base légale permettra aussi de subventionner la Fondation Grand Chasseral.

[Sébastien Goetschmann](#) Publié: Aujourd'hui, 19:00  
[Ecoutez Partager](#) Mis à jour il y a une heure [Ecouter l'article](#)

Le Grand Conseil a lancé, lundi après-midi, sa session de printemps. Au cours de cet après-midi de débats, le Législatif bernois s'est notamment prononcé sur une série de lois devant être adaptées en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura. Après les modifications effectuées dans les textes constitutionnels, il s'agissait notamment de supprimer les références à Moutier et de districts de la loi d'organisation et de la loi sur l'introduction du Code civil suisse. Mais aussi de créer une base légale pour que les agences des autorités judiciaires régionales et du Ministère public du Jura bernois puissent être installées provisoirement à Bienne, et

de réunir les offices des poursuites et des faillites du Jura bernois et du Seeland, tout en implantant un siège à Tavannes et en maintenant celui de Bienne.

[xLEARN MORE](#)

Par ailleurs, ces toilettages législatifs ont été l'occasion d'introduire, au sein de la Loi sur le statut particulier (LStP), la possibilité pour le Canton d'octroyer des subventions à des organisations faïtières du Jura bernois qui encouragent le développement et la promotion économiques de la région. A ce titre, la Fondation Grand Chasseral devrait toucher un montant unique de 1,5 million de francs d'aide au financement de l'infrastructure puis un soutien annuel de 150'000 fr., sans que des chiffres transparaissent directement de la législation. Ces points seront réglés au travers d'un contrat de prestation. Toutes les modifications susmentionnées ont été approuvées à l'unanimité.

Favoriser la minorité francophone biennoise

Le seul point qui a finalement fait l'objet de discussions, concerne l'article 67e de cette LStP, indiquant que «les organisations faïtières subventionnées doivent veiller à ce que leurs activités servent aussi les intérêts de la population francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne». La Commission des institutions politiques et des relations extérieures proposait de retirer l'adjectif francophone et à mentionner que l'arrondissement administratif biennois est bilingue. Présidente de la Députation, Anne-Caroline Graber (UDC, La Neuveville), estimait

que cette légère retouche «devrait permettre d'éviter d'éventuelles entraves au soutien à des projets qui sont principalement destinés aux francophones, mais qui présentent également une dimension bilingue». En revanche, elle a insisté sur le fait que cela «ne doit en aucun cas impliquer une quelconque obligation d'offre bilingue, ou même destinée à la population germanophone».

Finalement, un amendement émanant des députés biennois Samantha Dunning et Karim Saïd (PS), et de Pauline Pauli (PLR, Nidau), a été largement plébiscité en faveur du maintien du texte original. «A Bienne, c'est bien la minorité francophone qui doit être protégée, il existe déjà d'autres mesures pour développer le bilinguisme», a défendu la première nommée. Il est encore à relever qu'une modification de la Loi sur le Centre interrégional de perfectionnement, à Tramelan, a été renvoyée. Celle-là devait changer les règles de surveillance exercées par le Canton, actuellement du ressort du Grand Conseil, en transférant la compétence à la Direction de l'instruction publique et de la culture.

### **Pas de mesure supplémentaire pour l'égalité salariale**

Lundi, la députée socialiste biennoise Anna Tanner a été assermentée. Elle remplace sa collègue de parti, Andrea Zryd (Macolin), entrée au Conseil national. Lors de cette première journée, la cause féminine a fait l'objet de deux interventions. Tout d'abord, dans une motion, Andrea Rüfenacht (PS, Burgdorf) et Maurane Riesen (Ensemble socialiste, La Neuveville), demandaient de créer les «bases légales pour une lutte renforcée contre l'inégalité salariale entre femmes et hommes, notamment en étendant aux entreprises dès 50 collaboratrices et collaborateurs les prescriptions relatives aux analyses de l'égalité des salaires». Suivant l'avis du Conseil exécutif qu'une telle révision doit se faire au niveau national et non cantonal, le Législatif a rejeté cette proposition par 99 non, 56 oui et 1 abstention.

### **Le Gouvernement en fera davantage contre le harcèlement sexuel**

Constatant une augmentation du nombre de cas de harcèlement sexuel, en particulier chez les jeunes, Maurane Riesen a déposé une autre intervention visant notamment à définir des actions pour lutter contre ce phénomène dans les milieux professionnels et dans l'espace public, ainsi qu'à favoriser les instruments de prévention et d'intervention au sein des entreprises du canton. «Il s'agit de protéger et informer les victimes de leurs droits. Il y a encore des mesures à prendre, en collaboration avec les Communes, les lieux nocturnes, les transports publics, et aussi entreprises», estime l'élue socialiste de La Neuveville, en rappelant que 90% des victimes sont des femmes. La motion, transformée en postulat, a été acceptée par 117 voix contre 35.

### **Meilleures conservation des archives des cliniques psychiatriques**

Le Grand Conseil bernois a adopté lundi à l'unanimité en première lecture la modification de la loi sur l'archivage. Cette révision crée les bases légales pour que les archives de l'Etat puissent recevoir les archives de grande valeur historique des trois cliniques psychiatriques jusqu'à leur autonomisation à la fin 2016. La révision stipule que l'archivage des dossiers psychiatriques doit aussi être garanti à l'avenir. Les cliniques doivent être soumises à l'obligation de proposer leurs archives. L'obligation de garder le secret médical professionnel doit être levée pour les personnes tenues au secret professionnel, comme le corps médical. Pour le député Philippe Messerli (PEV), les générations futures doivent pouvoir comprendre de quelle façon les patients ont été traités dans les institutions psychiatriques. La révision concerne notamment les Services psychiatriques Jura bernois-Bienne-Seeland, désormais intégrés au Réseau de l'Arc SA. Les cliniques estiment que les dossiers en leur possession doivent être conservés, tant en raison de leur importan-

ce historique que du point de vue de l'évolution du droit fédéral relatif aux mesures de coercition à des fins d'assistance, a rappelé le gouvernement. ats

### **Convaincre la protection de la nature**

Appuyant la volonté des autorités de Petit-Val de relancer le projet de passerelle au-dessus des gorges du Pichoux, le socialiste de Tramelan Hervé Gullotti avait interpellé l'Exécutif sur la possibilité de débloquent la situation. Dans sa réponse, le Gouvernement indique que dans le Grand Chasseral, c'est l'association Jura bernois. Biemme qui gère les plans régionaux, le Canton n'assumant qu'une fonction subsidiaire. «S'agissant du projet de passerelle piétonne

aux gorges du Pichoux, qui n'a jusqu'à présent pas pu être réalisé en raison de l'appréciation négative de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, la mesure dans laquelle une nouvelle conception de la politique touristique et/ou une évolution du projet peuvent créer des bases pour un réexamen sera décisive», souligne l'Ours. «La région d'aménagement devrait d'abord déterminer et montrer l'importance suprarégionale de la passerelle piétonne en tant que projet phare du tourisme durable avec le canton du Jura». Pour que les choses bougent, il faudra donc commencer par convaincre les organisations de protection de la nature.

[Link öffnen](#)